



ORIGINAL: anglais

DATE: 14 septembre 2009

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE GENÈVE

CONFÉRENCE DE L'OMPI SUR LA CREATION DE PARTENARIATS DESTINES A LA MOBILISATION DE RESSOURCES POUR LE DÉVELOPPEMENT

5 et 6 novembre 2009 Genève (Suisse)

PROGRAMME PROVISOIRE

JEUDI 5 NOVEMBRE 2009

MATINÉE

Séance d'ouverture

Allocution de bienvenue et exposé liminaire

Francis Gurry, directeur général de l'OMPI

Thème : Les OMD

Quels sont les besoins des pays en développement, notamment les PMA et les pays africains?

Thème: Innovation et développement

En quoi l'innovation est-elle importante pour le développement et de quelle manière le système de la propriété intellectuelle peut-il appuyer la création, le partage et la gestion des connaissances au service du développement?

Thème : <u>Développement, politiques publiques et propriété intellectuelle</u>

La propriété intellectuelle est une question politique intersectorielle qui touche un certain nombre de domaines politiques liés au développement (tels que la santé, l'enseignement, l'agriculture, le commerce, etc.). De quelle manière l'OMPI peut-elle, en partenariat avec les organismes de développement, aider les pays en développement à gérer la propriété intellectuelle et garantir l'application d'une politique cohérente adaptée à la diversité de leurs besoins en matière de développement?

SÉANCE THÉMATIQUE N° 1 : AIDE AU COMMERCE

INTRODUCTION

L'initiative Aide pour le commerce vise à attirer l'attention sur l'aide dont ont besoin les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, pour pouvoir mieux tirer parti de la mondialisation du commerce afin de réduire la pauvreté. De plus en plus, les donateurs s'interrogent sur la manière d'aider les pays en développement et les pays les moins avancés à renforcer leurs capacités en matière de commerce. La propriété intellectuelle est un facteur essentiel, mais trop souvent négligé, de renforcement des capacités à cet égard. Que ce soit dans le domaine des marques, des dessins et des modèles industriels, des indications géographiques, du droit d'auteur ou des brevets, la propriété intellectuelle est un élément indispensable aux acteurs économiques des pays développés, des pays en développement et des pays les moins avancés, pour être compétitifs et assurer un développement commercial durable. Cette conférence vise à mettre davantage en évidence l'importance de la propriété intellectuelle dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce et à faire en sorte que les donateurs comprennent que la propriété intellectuelle a un rôle de catalyseur à jouer qu'ils ne peuvent pas se permettre d'ignorer.

Exposés

Exemples d'utilisation d'indications géographiques et de marques Cafés éthiopiens

Exposé sur l'initiative concernant le dépôt de la marque et la concession sous licence de désignations de cafés éthiopiens de première qualité. Cet exposé vise à souligner l'expérience que l'Éthiopie a acquise en élaborant et en appliquant des stratégies et des mécanismes appropriés en matière de propriété intellectuelle afin de protéger ses cafés de première qualité et d'exploiter leur valeur intrinsèque, dans l'intérêt non seulement des producteurs de café, des commerçants et des distributeurs, mais également des acheteurs et des consommateurs de café.

Agriculture, développement et protection des obtentions végétales

L'introduction au Kenya de variétés sélectionnées à l'étranger a été facilitée par la mise en place d'un système de protection des obtentions végétales à l'usage des obtenteurs. La disponibilité de ces variétés a joué un rôle essentiel dans le renforcement de la position concurrentielle du secteur des exportations horticoles kényennes sur le marché européen. Le secteur de la floriculture fait actuellement appel à une main d'œuvre abondante et constitue une source de revenu importante pour les petits producteurs installés dans les zones rurales. On estime à 2 millions le nombre de personnes qui travaillent dans le secteur horticole et qui se consacrent essentiellement à des activités de sélection, de production, de conditionnement et de transport. À ces dernières s'ajoutent 3,5 millions de personnes dont l'activité dépend indirectement de cette industrie, notamment dans les secteurs du marketing, du tourisme, de la fabrication de conteneurs, etc. On compte plus de 160 producteurs professionnels, dont des petits producteurs (exploitation inférieure à 4 ha), des producteurs moyens (exploitation allant de 10 à 50 ha) et des grands producteurs (exploitation supérieure à 50 ha). Dans la première phase du développement de cette activité, seuls quelques grands producteurs avaient la mainmise sur ce secteur. Cependant, on compte actuellement plus de 100 producteurs moyens ou grands. En 2003, le Kenya a exporté plus de 61 000 tonnes de fleurs coupées vers l'Europe, pour un montant de 216 millions de dollars É.-U. Sur l'ensemble de la production horticole de 2008, 7 millions de tonnes étaient destinés au marché intérieur, tandis que 403 000 tonnes, soit environ 4% de la production totale, étaient destinés à l'exportation. Cette production a rapporté 1,8 milliard de dollars É.-U. sur le marché intérieur et 1,0 milliard de dollars É.-U. en ce qui concerne les exportations.

Programme Design Africa

Exposé présenté par une PME africaine et l'équipe de "Design Africa" sur le programme "Design Africa" lancé en 2006 par le Bureau de promotion du commerce du Canada pour favoriser l'accès au marché international des entreprises de décoration d'intérieur africaines. Grâce à des séminaires, à des séances de formation et des ateliers de conseils destinés aux créateurs de dessins et modèles susceptibles de susciter un intérêt au niveau international, le programme aide des petites et moyennes entreprises du secteur de la décoration d'intérieur sur le continent africain à renforcer leurs capacités et à établir des liens avec des acheteurs internationaux.

Coopération entre l'OMPI et l'OMC : évaluation des besoins des PMA dans le domaine de la propriété intellectuelle

Exposé présenté par l'OMPI et l'OMC sur l'évaluation des besoins en matière de propriété intellectuelle dans les PMA en relation avec l'OMC. Suite à la communication à l'OMC et aux donateurs par l'Ouganda et la Sierra Leone de leurs propositions et demandes officielles concernant une évaluation des besoins en matière de propriété intellectuelle, il sera question du rôle que l'OMPI devrait jouer pour faciliter cette activité.

Renforcement des capacités des offices de propriété intellectuelle des pays en développement

Exposé sur le Programme de coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions (ICSEI) et sur les mesures prises afin de répondre aux demandes de formation des examinateurs de brevets dans les pays en développement.

Exposés présentés pendant la pause déjeuner :

Campagnes de sensibilisation à la propriété intellectuelle

Incidence de la propriété intellectuelle sur le développement : études économiques

APRÈS-MIDI

Table ronde : Propriété intellectuelle et aide au commerce

Cette table ronde portera sur l'importance des cadres réglementaires qui permettent de créer un environnement propice à l'aide au commerce, l'accent étant mis en particulier sur la politique en matière de propriété intellectuelle. Chacun des participants de la table ronde fera un court exposé sur des questions liées à ces cadres réglementaires, puis répondra aux questions de l'assistance. L'objectif de cette séance est d'attirer l'attention sur l'aide dont ont besoin les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, pour franchir les obstacles qui les empêchent de tirer parti de la mondialisation du commerce et, ainsi, réduire la pauvreté.

SÉANCE THÉMATIQUE N° 2 : SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

INTRODUCTION

L'Histoire nous apprend que l'humanité s'est fréquemment tournée vers des solutions techniques pour faire face aux dangers et aux défis auxquels était confrontée la société. Les politiques et les structures visant à stimuler l'innovation technique et, tout aussi important, à faciliter le transfert de technologie vers ceux qui en ont besoin, présentent donc un intérêt direct dans la recherche de moyens permettant à la communauté mondiale de résoudre ces problèmes. Un système de propriété intellectuelle bien conçu et efficace constitue un instrument stratégique pour les États membres soucieux de promouvoir l'innovation et le transfert de technologie dans leur pays.

Conscients du rôle que peuvent jouer des infrastructures efficaces d'appui à l'innovation, des compétences spécialisées en matière de gestion de la propriété intellectuelle et de concession de licences de technologie dans la stimulation de la création et de la diffusion des nouvelles technologies, un certain nombre d'États membres ont déjà pris des mesures en vue d'élaborer et d'adopter des stratégies nationales qui placent les considérations relatives à la gestion et à l'exploitation des actifs de propriété intellectuelle au centre du processus d'élaboration des politiques en matière d'innovation, de science et de technologie, de promotion du commerce et des exportations, de mise en valeur des ressources humaines et d'éducation.

À cet égard, beaucoup reste à faire pour mieux faire comprendre les liens intersectoriels entre la politique en matière de propriété intellectuelle et les objectifs généraux de développement à l'échelle nationale qui couvrent un large éventail de questions de politique publique. L'objectif de cette conférence est d'examiner de quelle manière la propriété intellectuelle peut contribuer à promouvoir d'autres secteurs de politique publique (tels que la santé, l'agriculture, le changement climatique, etc.) et pourquoi il est important que les donateurs prennent cet aspect en considération dans leur travail.

C'est dans le domaine de la politique en matière de propriété intellectuelle que les travaux menés par l'OMPI prennent toute leur signification. En plus de chercher des solutions nouvelles et plus efficaces pour gérer les actifs de propriété intellectuelle, l'OMPI et ses États membres doivent avant tout tenir compte des valeurs et des normes fondamentales qui régissent la protection de la propriété intellectuelle de sorte qu'elles soient adaptées aux objectifs visant à promouvoir la création et la diffusion de la science, de la technologie et de l'innovation. Pour ce faire, il convient de procéder à une réévaluation de la situation mondiale et d'utiliser le cadre mondial de la propriété intellectuelle comme un instrument important d'appui aux entreprises, aux idées et à la création d'emplois et de richesses partout dans le monde. Cette conférence va permettre de poser des questions fondamentales en ce sens et de relancer le débat sur le cadre multilatéral de la propriété intellectuelle.

Aide aux universités et instituts de recherche

Exposé sur les travaux visant à aider les instituts de recherche de la région arabe à commercialiser la recherche scientifique avec un exemple précis d'une technologie mise au point et en cours de commercialisation.

<u>Transfert de technologie : Agriculture, développement et protection</u> <u>des obtentions végétales</u>

L'agriculture doit assurer une sécurité alimentaire et un développement économique durables compte tenu des défis mondiaux actuels et à venir. Les nouvelles variétés végétales jouent un rôle essentiel à cet égard en favorisant une agriculture dynamique et durable qui permet de répondre à ces défis; la protection des obtentions végétales est fondamentale pour encourager l'amélioration des plantes et transmettre cette technique aux agriculteurs. Depuis la mise en place d'un système de protection des obtentions végétales en République de Corée, de nombreux chercheurs du monde académique ont participé à la sélection de variétés commerciales et, en ce qui concerne certaines cultures (exemples du riz et du lis). des agriculteurs ont étalement participé à cette sélection (obtenteurs-agriculteurs). L'exception en faveur de l'obtenteur prévue dans la Convention UPOV signifie que les obtenteurs peuvent librement utiliser des variétés protégées dans leurs programmes de sélection. À ce titre, des obtenteurs coréens ont utilisé des variétés protégées sélectionnées à l'étranger afin de mettre au point de nouvelles variétés présentant un intérêt pour le marché intérieur et le marché mondial (exemple du rosier).

<u>Transfert de technologie : Réseaux de recherche-développement</u> et services communs de propriété intellectuelle

L'OMPI et plusieurs institutions partenaires ont conçu un projet interdisciplinaire visant à aider des scientifiques des pays en développement à protéger et à commercialiser leurs réalisations. Ce projet est fondé sur des réseaux de recherche-développement et des services communs de propriété intellectuelle et sert de modèle en vue de promouvoir la collaboration scientifique, d'améliorer les résultats, d'optimiser l'affectation des ressources à l'aide d'économies d'échelle et de réduire les coûts de la recherche et de la commercialisation de la propriété intellectuelle au sein des instituts appartenant au réseau. Ce projet a été mis en œuvre dans le secteur de la santé dans deux pays sélectionnés, à savoir la Colombie et une sous-région d'Afrique centrale. Cet exposé sera fondé sur les résultats positifs obtenus par la Colombie qui a su reproduire le même modèle de réseaux de recherche-développement dans les secteurs de l'énergie, de l'agro-industrie et de la défense.

Dernièrement, des experts participant à la mise en oeuvre du projet AIDA (Agricultural Innovation in Dryland Africa (AIDA)), un partenariat financé par l'UE, ont exprimé le souhait de collaborer avec l'OMPI à la création de réseaux similaires dans le secteur agricole en Afrique.

Santé publique et information en matière de brevets en Afrique

Exposé sur la manière dont un plus large accès à des bases de données faciles à utiliser contenant des informations publiques sur la situation administrative des demandes de brevet touchant à la santé et la promotion de la poursuite du développement de bases de données de ce type améliorerait la passation des marchés publics en matière de médicaments dans les pays africains, stimulerait la concurrence sur les marchés des produits pharmaceutiques, augmenterait l'efficacité des efforts déployés pour réduire les coûts et accroître l'accès aux médicaments pour les déshérités dans les pays d'Afrique. La situation des demandes de brevet touchant à la santé dans les pays d'Afrique constitue un problème en vue de la passation des marchés publics relatifs aux médicaments dans ces pays. Les travaux de l'OMPI visant à faciliter l'accès à l'information en matière de brevets et l'utilisation de cette information constituent une approche concrète de ce problème.

Centres d'appui à la technologie et à l'innovation

L'accès à l'information relative à l'état de la technique constitue un volet important du processus d'innovation. En principe, les innovateurs s'appuient sur les travaux de recherche réalisés par des tiers et doivent tirer parti le plus efficacement possible de leurs ressources, souvent limitées. Au cours de la procédure d'obtention d'un brevet qui s'ensuit éventuellement, l'accès aux brevets et demandes de brevet précédemment publiés aide à établir la nouveauté d'une invention, à éviter toute atteinte à des brevets d'inventions d'autres personnes, et à améliorer le processus de rédaction du brevet et, ainsi, la qualité d'une demande de brevet.

L'objectif des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (TISC) est de fournir aux sociétés et aux instituts de recherche locaux des services d'experts en matière de recherche d'informations techniques. Ces centres devraient proposer des ressources, telles qu'un accès en ligne à des bases de données sur les brevets et à des revues scientifiques et techniques, ainsi qu'une assistance pour effectuer des recherches dans ces collections vastes et complexes qui renferment des dizaines de millions de documents. Un nouveau programme de l'OMPI vise à aider les offices des pays en développement et des PMA à mettre en place des centres d'appui à la technologie et à l'innovation. Ce programme, qui débutera en 2009, sera fondé sur l'expérience réussie de centres analogues dans des pays en développement.

VENDREDI 6 NOVEMBRE 2009

MATINÉE

SÉANCE THÉMATIQUE N° 2 : SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Table ronde : la propriété intellectuelle, une question intersectorielle liée au développement

Cette table ronde a pour but d'examiner le rôle intersectoriel de la propriété intellectuelle en ce qui concerne d'autres secteurs de politique publique, notamment les politiques qui ont une incidence sur le développement (santé, enseignement, changement climatique). Cet examen permettra de déterminer pourquoi il est nécessaire que les organismes de développement et d'autres partenaires du développement intègrent la propriété intellectuelle dans leurs stratégies de développement et aident les pays en développement à mettre en place une politique intersectorielle cohérente au service de leurs besoins économiques, sociaux et culturels. Cette table ronde a également pour but d'examiner la question du transfert de technologie et les moyens de financer des projets ayant trait à la propriété intellectuelle et concernant la science, la technologie et l'innovation au service du développement.

SÉANCE THÉMATIQUE N° 3 : LA FRACTURE NUMÉRIQUE : LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DANS L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

INTRODUCTION

Le système de droit d'auteur a un rôle essentiel à jouer pour aider à combler le fossé numérique. Dans un environnement technologique qui évolue rapidement, il est important de s'assurer que le cadre juridique international permet de promouvoir la diffusion à grande échelle de la créativité au service du développement culturel, social et économique de l'ensemble des pays. À ce titre, la présente conférence portera en particulier sur les besoins des pays en développement et des pays les moins avancés. La concession de licences et la gestion efficace des droits sont essentielles à la réussite de la mise en place d'un environnement numérique et nécessitent des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation spécialement adaptées à chaque pays. Les techniques permettant de recenser des œuvres créatives, de les enregistrer et de les préserver deviennent des instruments essentiels en vue d'une diffusion sûre, riche et conviviale des savoirs. En outre, des études nationales sur la contribution économique des industries de la création peuvent servir à l'élaboration de politiques fondées sur des faits et aider les pays en développement à intégrer ces considérations de politique générale dans leurs stratégies nationales de développement. Parmi les nouveaux domaines d'intérêt pour les créateurs figurent les questions liées aux modèles commerciaux et à l'évaluation de la propriété intellectuelle dans certaines industries de la création.

Compositeurs, écrivains, musiciens, chanteurs, artistes et autres individus de talent sont l'une des principales richesses d'un pays. Leur génie créateur enrichit notre vie culturelle. Pour développer leurs talents et les encourager à créer, nous devons motiver ces personnes, notamment en les rémunérant en échange de l'autorisation d'utiliser leurs œuvres. Pour ce faire, un moyen efficace consiste à recourir aux organisations de gestion collective qui sont un lien important entre les créateurs et les utilisateurs d'œuvres protégées par le droit d'auteur car elles garantissent aux créateurs en tant que titulaires de droits une rémunération pour l'utilisation de leurs œuvres. L'assistance juridique et technique fournie par l'OMPI est axée sur le développement et porte sur la promotion et la création d'infrastructures de gestion collective. L'exportation de contenus numériques (films, animation, photos, etc.) et, en particulier, d'œuvres musicales en ligne, constitue une source potentielle inexploitée de nouvelles recettes pour l'économie des pays en développement. Afin de libérer ce potentiel, il est nécessaire d'aider les sociétés de l'industrie musicale ainsi que les musiciens indépendants à accéder aux nouveaux marchés numériques, à vendre leur musique à partir de leurs propres sites Web, et à surveiller l'utilisation en ligne de leurs œuvres. L'OMPI aide les pays en développement à renforcer leurs capacités par l'intermédiaire d'activités concrètes axées sur les entreprises.

La culture en tant que source de subsistance durable : formation pratique dans le domaine de la documentation culturelle et de la gestion de la propriété intellectuelle à l'intention des communautés locales et des musées et services d'archives des pays en développement

La culture, en tant que manifestation de l'identité d'un peuple tout en constituant un gage de création, de dynamisme et d'ouverture sur l'avenir, constitue un élément fondamental du développement durable sur le plan économique, social et culturel. La culture est un instrument de développement et s'inscrit dans le processus de développement. Une utilisation équilibrée et stratégique des droits de propriété intellectuelle contribue à placer la culture au centre du développement. À partir de ces constatations, le projet de l'OMPI relatif au patrimoine créatif permet d'offrir une formation pratique aux communautés ainsi qu'aux musées et aux services d'archives locaux en ce qui concerne l'enregistrement, la numérisation et la diffusion des expressions culturelles créatives et la gestion des questions de propriété intellectuelle ainsi que les différentes options disponibles en la matière. L'OMPI, en partenariat avec le centre American Folklife de la Bibliothèque du Congrès et le Centre for Documentary Studies de l'Université Duke, a organisé une formation pilote pour la communauté Maasaï de Laikipia (Kenya) et les musées nationaux du Kenya en septembre 2008. Le programme de formation pratique intensif a notamment porté sur la planification des projets. l'éthique en matière de recherches. la photographie, les techniques d'enregistrement sonore et audiovisuel, les méthodes d'archivage numérique et l'élaboration de bases de données et de sites Web.

En collaboration avec l'Office du droit d'auteur des États-Unis, le personnel de l'OMPI a assuré l'élément propriété intellectuelle de la formation. L'OMPI achètera un matériel d'enregistrement de base, un logiciel de gestion des connaissances et d'autres matériels touchant aux techniques de l'information et de la communication pour la communauté, aidera celle-ci et le musée à élaborer leurs propres politiques et protocoles en matière de propriété intellectuelle, continuera d'encourager une relation de travail mutuellement avantageuse entre la communauté et le musée et renforcera les liens établis entre la communauté, le musée et les offices de propriété intellectuelle nationaux au Kenya. Les premiers résultats de l'évaluation de ce projet pilote sont encourageants et l'OMPI et ses partenaires ont reçu plusieurs demandes d'autres communautés et musées et services d'archives pour participer à un programme de ce type.

Promouvoir l'accès aux documents de lecture pour les aveugles et les malvoyants (Le projet VIP)

L'accès aux documents de lecture est un actif précieux dans toutes les économies. Dans les pays en développement et les pays les moins avancés, les ressources sont limitées. Répondre aux besoins des malvoyants est un défi qui va au delà de ce que nous pouvons imaginer. Pour les gouvernements, offrir des chances égales aux personnes souffrant d'un handicap est un devoir moral et politique. Pour parvenir à des solutions concrètes, l'Union mondiale pour les aveugles (UMA) et une coalition d'organisations de titulaires de droits sous l'égide de la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFFRO) ont décidé de tester un programme pilote visant à améliorer l'accessibilité. Ce programme, qui est fondé sur une analyse des besoins des pays, sera mis en œuvre dans deux pays d'Afrique et durera deux années. Les résultats peuvent être reproduits et développés afin de répondre aux besoins d'autres pays, en Afrique ou sur d'autres continents.

La technologie offre de nouvelles possibilités aux malvoyants en ce qui concerne l'accès aux documents de lecture. Les solutions proposées comportent de nombreux aspects d'ordre juridique, commercial, culturel et économique, en rapport avec la propriété intellectuelle et les malvoyants. Le projet VIP consistera à tester toute une gamme de solutions visant à améliorer l'accessibilité. En dehors des questions d'ordre juridique et technique, les activités de formation et les campagnes d'information sont importantes, car le matériel accessible ne présentera un intérêt que si le groupe cible est informé des services proposés et qu'il peut les utiliser efficacement.

Commerce relatif aux contenus numériques : musique en ligne – possibilités d'exportation pour les pays en développement

Ce projet, organisé en collaboration avec le Centre du commerce international (CCI), vise à aider les pays en développement à élaborer des solutions pour commercialiser et exporter du contenu numérique en ligne, en particulier de la musique numérique.

Les ressources mobilisées doivent servir à aider ces pays à mieux intégrer le contenu numérique dans la chaîne des valeurs de la musique en ligne et le marché numérique. Il s'agit d'un projet très concret axé sur les entreprises proposant une formation à la création de marchés, la diffusion de contenu numérique et la création de réseaux de collaboration avec les principaux distributeurs mondiaux de musique en ligne.

<u>Table ronde</u> : Combler l'écart numérique – La propriété intellectuelle dans l'environnement numérique

Exposés présentés pendant la pause déjeuner

Le nouveau programme de partenariat commercial de l'ONU

Organismes de gestion collective

APRÈS-MIDI

SÉANCE THÉMATIQUE N° 4 : PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ POUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET LE DÉVELOPPEMENT

INTRODUCTION

Table ronde n° 1 : Partenariats public-privé pour la propriété intellectuelle et le développement

La gestion de la propriété intellectuelle en rapport avec la recherche financée par des fonds publics est un élément essentiel des partenariats avec le secteur privé lorsque des actifs de propriété intellectuelle font l'objet de concession de licences en vue d'être valorisés. Cette situation apparaît généralement dans le cas de recherches menées dans des établissements universitaires financés par des fonds publics. La principale difficulté consiste à concilier les intérêts du secteur public avec ceux des fonds privés dans la recherche financée par des fonds publics dans les pays en développement.

Table ronde n° 2 : Partenariats public-privé pour la propriété intellectuelle et le développement

Ces dernières années, l'ONU a lancé un certain nombre d'initiatives en vue de nouer des relations avec le secteur privé, notamment dans l'optique d'un appui aux travaux menés par l'Organisation dans les pays en développement. Cette opération visait à mettre à profit les compétences, les connaissances et les ressources du secteur privé afin de répondre, en partenariat avec le système des Nations Unies, aux besoins de développement de ces pays et de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Cette expérience a été riche d'enseignements sur les moyens les plus efficaces de développer de tels partenariats et, à ce titre, des directives appropriées ont été élaborées afin d'assurer leur bon déroulement. Les compétences, les connaissances et les ressources précises du secteur privé ne sont nulle part plus adaptées qu'au domaine de la propriété intellectuelle. L'objectif de cette table ronde est d'examiner les partenariats public-privé actuellement mis en place par l'ONU et les directives élaborées au sein de l'ONU afin d'aider l'OMPI à définir les prochaines étapes qui lui permettront de mettre en place de tels partenariats assortis des garanties nécessaires en vue d'assurer leur succès pour toutes les parties prenantes, à savoir les pays en développement, l'OMPI et les partenaires du secteur privé.

Séance récapitulative

Mobilisation et gestion de ressources extrabudgétaires consacrées au développement à l'OMPI

Cette séance sera l'occasion d'étudier les expériences des donateurs actuels de l'OMPI en ce qui concerne le travail réalisé avec l'Organisation et d'étudier les possibilités d'améliorer les efforts déployés dans ce domaine. Elle offrira également la possibilité d'envisager des modes de financement et de gestion supplémentaires et différents pour de nouveaux donateurs potentiels à partir des débats qui ont eu lieu durant la conférence et des exposés présentés par les conférenciers durant cette session. Elle visera à définir certaines des prochaines étapes qui permettront à l'OMPI d'aider au mieux les pays en développement à répondre à leurs besoins de développement, notamment grâce aux contributions des donateurs et à la constitution d'un fonds fiduciaire ou d'autres fonds de contributions volontaires au sein de l'OMPI, destinés plus particulièrement aux PMA, tout en continuant à accorder une priorité élevée au financement des activités en Afrique par des ressources budgétaires et extrabudgétaires pour promouvoir notamment l'exploitation juridique, commerciale, culturelle et économique de la propriété intellectuelle dans ces pays.

Séance de clôture

Discours de clôture du directeur général

[Fin du document]